

7 mars 2023



Coût du programme d'immigration d'Entrée express



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Ce rapport propose une estimation du coût des trois volets d'immigration (Québec non compris) du système fédéral Entrée express.

Analyste principale :
Katarina Michalyshyn, analyste

Ce rapport a été préparé sous la supervision de :
Xiaoyi Yan, directrice, Analyse budgétaire

Marie-Eve Hamel Laberge, Martine Perreault et Rémy Vanherweghem ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez nous joindre à l'adresse dpb-pbo@parl.gc.ca.

Yves Giroux
Directeur parlementaire du budget

RP-2223-026-S_f

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2023

Table des matières

Résumé	1
1. Introduction	3
2. Coût et revenu	4
2.1 Projections du nombre d'immigrants	4
2.2 Coût du traitement	6
2.3 Coût des services avant l'arrivée	7
2.4 Coût des services d'établissement	7
2.5 Revenu découlant des frais	8
3. Résultats cumulatifs	9
Annexe A : Équivalents temps plein nécessaires au traitement	10
Annexe B : Coût par volet	11
Annexe C : Coût par résident permanent	13
Annexe D : Sources des données	16
Notes	17

Résumé

Dans le présent rapport, le directeur parlementaire du budget analyse le coût financier direct du traitement des demandes concernant les volets économiques du système d'immigration Entrée express (EE), soit : le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQ), la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) et le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (PTMS). Ce système n'est pas utilisé au Québec, mais il l'est dans le reste du Canada. Le Québec utilise un système différent qui ne fait pas l'objet du présent rapport.

Le gouvernement a pour cible que 80 % des demandes reçues en vertu des volets d'EE soient traitées dans un délai de six mois. Dans le présent rapport, le DPB estime le coût pour atteindre cette cible.

En plus des coûts de traitement, le gouvernement paie les services offerts aux immigrants avant l'arrivée et les services d'établissement après l'arrivée.

Une partie du coût est toutefois compensée par les frais que paient les demandeurs et les résidents permanents (RP) acceptés.

Le DPB estime que le coût brut serait de 792 millions de dollars sur cinq ans. Les frais perçus compenseraient ce coût à hauteur de 743 millions de dollars. Le coût total net serait donc de 48 millions de dollars.

On considère qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) dispose actuellement d'un personnel plus que suffisant pour atteindre la cible fixée quant au délai de traitement, et ce, sur toutes les années couvertes par l'estimation. De fait, pour 2022-2023, on estime que le personnel dont dispose IRCC pour le traitement des demandes est supérieur de 65 % au minimum requis pour atteindre la cible. Ce pourcentage diminue toutefois chaque année à mesure que le nombre de demandes augmente, pour n'être plus que de 4 % en 2026-2027.

Le coût net par résident permanent admis en 2022-2023 est estimé à 91 \$. Ce coût variera au fil du temps en fonction de l'inflation et d'autres facteurs.

Invoquant le secret du Cabinet, IRCC a refusé de fournir de l'information sur les ressources qui auraient été nécessaires à l'atteinte, par le passé, des cibles établies pour le traitement des demandes, mais il a indiqué qu'il peut augmenter ou réduire le nombre de demandes à traiter pour respecter les normes et les niveaux de service.

Tableau 1 du résumé

Coût des trois volets du système d'immigration EE
(millions de \$)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Coût brut	110	136	166	181	199	792
Frais perçus	-103	-122	-159	-169	-189	-743
Total net	7	13	6	11	10	48

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. Introduction

Le Parlement s'est dit intéressé à ce que le DPB estime ce que l'immigration coûte au gouvernement fédéral. Dans le présent rapport, le DPB analyse le coût financier direct des trois volets économiques du système d'immigration Entrée express (EE), soit : le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQ), la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) et le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (PTMS).

Le PTQ s'adresse aux demandeurs qui ont de l'expérience de travail à l'étranger et qui satisfont à certains critères relatifs aux études. Sur le plan du nombre, c'est habituellement le plus important des trois volets.

La CEC vise les demandeurs qui ont de l'expérience de travail au Canada. Ils doivent avoir travaillé au moins une année entière au Canada au cours des trois années précédentes.

Le PTMS est ouvert aux demandeurs qui sont qualifiés dans un métier spécialisé et qui ont exercé ce métier à temps plein pendant au moins deux des cinq années précédentes. Du point de vue du nombre, ce volet est beaucoup moins important que le PTQ et la CEC.

Le présent rapport ne porte que sur le coût direct que représentent pour le gouvernement fédéral ces trois volets d'EE. Ce coût est constitué des frais de traitement, des services fournis aux demandeurs acceptés avant l'arrivée, et des services d'établissement offerts aux résidents permanents (RP) à leur arrivée au Canada. Par contre, le gouvernement touche aussi un revenu, c'est-à-dire les frais qu'il exige des demandeurs et des RP acceptés.

La cible du système EE est que 80 % des demandes soient traitées dans les six mois. Dans le présent rapport, on estime combien il en coûterait au gouvernement afin d'atteindre cette cible.

Le Québec ne participe pas au système fédéral d'EE, mais reçoit un financement fédéral qu'il consacre à des programmes d'immigration qui lui sont propres¹. Leur coût n'est pas estimé dans le présent rapport.

2. Coût et revenu

2.1 Projections du nombre d'immigrants

Chaque demande d'immigration est formulée par un demandeur principal (DP) qui inclut tous les membres de sa famille avec qui il souhaite immigrer. La demande, versée dans le bassin du système EE, reçoit une note basée sur le potentiel du demandeur de bien s'intégrer au Canada et de contribuer à l'économie du pays. Périodiquement, on puise dans le bassin un certain nombre de demandes présentant la note minimale fixée pour ce tirage². Les demandeurs ainsi choisis sont invités à demander la résidence permanente.

En 2020, un nombre réduit de RP ont été admis au titre d'EE, en raison de la pandémie de COVID-19. Plusieurs personnes qui auraient normalement immigré en 2020 sont arrivées en 2021, ce qui a accru le nombre d'admissions cette année-là. De septembre 2021 à juillet 2022, aucune demande n'a été puisée du bassin en vertu des trois volets d'EE, ce qui a permis à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) de s'attaquer à l'arriéré de demandes accumulées pendant la première partie de la pandémie. En 2022, les cibles d'immigration concernant les volets d'EE ont été dépassées avant la fin de l'année, mais on ne s'attend pas à ce qu'il en soit de même à nouveau dans un proche avenir.

Chaque année, le gouvernement fédéral publie un Plan des niveaux d'immigration dans lequel il expose ses cibles en matière d'immigration pour les trois prochaines années civiles³. Par le passé, le gouvernement a souvent dépassé ses cibles d'immigration se rapportant aux trois volets d'EE, toutefois le DPB estime que, de 2023 à 2025, les niveaux d'immigration prévus seront atteints, mais non pas dépassés, puisqu'ils sont plus élevés que ceux des années antérieures.

Le Plan des niveaux d'immigration du gouvernement fédéral s'arrête à 2025, mais le DPB suppose que, au-delà de cette année, le taux de croissance annuel sera égal au taux moyen de 2015 à 2025 (7 %).

Le tableau 2-1 montre le nombre de RP dont on projette l'admission en vertu des trois volets d'EE⁴.

Tableau 2-1 Nombre projeté des admissions en vertu des volets d'EE⁵

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
PTQ	43 603	56 527	69 708	73 261	78 107	321 205
CEC	30 955	31 529	38 880	40 862	43 566	185 792
PTMS	701	1 360	1 677	1 762	1 879	7 379
Total	75 259	89 415	110 265	115 885	123 552	514 377

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

2.2 Coût du traitement

Le traitement des demandes en vertu du système d'immigration EE suscite des coûts, dont certains sont fixes, alors que d'autres – par exemple, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) nécessaires – varient selon la cible que le gouvernement s'impose quant au délai de traitement.

Le temps de traitement des demandes est le temps qui s'écoule entre la réception de la demande et la prise de la décision définitive à son sujet. La norme de service pour le traitement des demandes concernant l'EE est de six mois, et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) veut qu'elle soit respectée pour 80 % des demandes⁶.

IRCC et les autres ministères assument les salaires des employés qui traitent les demandes, mais assument aussi d'autres coûts. Le DPB prévoit que le ratio des autres coûts par rapport au coût des salaires restera constant au cours de la période allant de 2022-2023 à 2026-2027⁷.

Le DPB estime le coût total du respect de la cible de temps de traitement à 550 millions de dollars sur cinq ans. Cette estimation tient compte du nombre de demandes traitées, du nombre d'employés nécessaires et des autres frais qu'IRCC et les autres ministères doivent assumer pendant le processus de traitement des demandes.

Le coût du traitement par demandeur et le nombre d'ETP nécessaires par demandeur traité sont estimés en fonction des données de 2021-2022, majorées de l'inflation projetée⁸. Ainsi, le DPB estime que le coût par demandeur a été de 930 \$ en 2021-2022, contre 1 245 \$ en 2019-2020. Cette réduction semble attribuable à une augmentation de l'efficacité des employés⁹ et pourrait découler, entre autres choses, des économies d'échelle potentiellement réalisées en 2021-2022 grâce à un plus grand nombre d'employés et à la grande quantité des demandes. Le gouvernement travaille par ailleurs à une numérisation accrue du système d'immigration, mais on ne peut en estimer pour l'instant l'impact financier.

Comme le nombre de demandes doit augmenter au fil des prochaines années, on pourrait s'attendre à ce que le nombre d'ETP nécessaires à l'atteinte de la cible de traitement augmente lui aussi. Or, le DPB estime que le nombre d'ETP au service d'IRCC en 2021-2022 suffira amplement, au cours des années à venir, pour atteindre la cible fixée par le gouvernement quant au délai de traitement¹⁰.

Le DPB a demandé à IRCC combien de ressources supplémentaires auraient été nécessaires pour atteindre les cibles de traitement les années antérieures¹¹, mais le Ministère, invoquant le secret du Cabinet, a refusé de fournir ces renseignements.

2.3 Coût des services avant l'arrivée

Les immigrants dont la demande est acceptée reçoivent, avant leur arrivée au Canada, des services devant les aider à faire la transition dans leur nouveau pays.

Pour chacune des années couvertes par le présent rapport, le DPB a estimé le nombre de personnes acceptées au Canada, mais non encore arrivées. Grâce aux données des années précédentes, il a estimé combien d'immigrants utiliseraient les services avant l'arrivée. Parmi les trois volets d'EE, c'est dans le PTQ que le taux d'utilisation des services avant l'arrivée est le plus élevé, tandis qu'il est le plus faible dans la CEC – ce qui n'est pas étonnant puisque ce volet s'adresse aux personnes qui ont déjà vécu et travaillé au Canada.

À l'aide du coût moyen par personne, le DPB estime le coût total des services avant l'arrivée à 76 millions de dollars sur cinq ans.

2.4 Coût des services d'établissement

Des services d'établissement sont offerts aux RP lors de leur arrivée au Canada. C'est habituellement pendant les cinq premières années après leur arrivée qu'ils utilisent le plus ces services. Le DPB n'a donc estimé le coût de ces services que sur les cinq années suivant l'arrivée. S'il y a en conséquence sous-estimation, celle-ci devrait être minime.

À partir des données historiques et pour chacun des trois volets d'EE, le DPB a calculé la proportion des personnes qui avaient utilisé les services d'établissement chaque année après leur arrivée (c.-à-d. l'année de l'arrivée, l'année suivant l'arrivée, deux années après l'arrivée, etc.) ainsi que le coût de ces services. Avec ces estimations, le DPB a déterminé le coût total des services d'établissement en fonction du nombre d'immigrants pour chacune des cinq années d'admission précédentes et des taux d'utilisation moyens¹².

Le coût des services d'établissement est estimé à 165 millions de dollars sur cinq ans.

2.5 Revenu découlant des frais

Au cours du processus de la demande, les demandeurs doivent acquitter certains frais, notamment :

- pour les demandeurs dont la demande est en traitement : des frais pour le traitement et pour les données biométriques;

- pour les demandeurs dont la demande est acceptée : des frais de résidence permanente s'ajoutent aux frais mentionnés ci-haut.

Les frais pour les DP, les conjoints et les enfants diffèrent, et ils varient aussi si la demande ne se limite pas au DP.

Le gouvernement exige ces frais afin de recouvrer au moins une partie du coût du système EE. Comme les demandeurs en vertu des trois volets d'EE sont choisis en fonction de leur capacité de s'intégrer facilement au Canada (entre autres facteurs), on peut s'attendre à ce qu'ils utilisent moins intensément que d'autres immigrants les services avant l'arrivée et les services d'établissement. Par conséquent, la proportion des dépenses gouvernementales compensées par les frais perçus devrait être plus grande dans le cadre de l'EE qu'en ce qui a trait aux autres programmes d'immigration du Canada.

Le revenu total découlant des frais perçus est estimé à 743 millions de dollars sur cinq ans.

3. Résultats cumulatifs

Le tableau 3-1 présente le coût cumulé estimé du système EE. Le traitement des demandes représente le gros de ce coût, que les frais payés par les demandeurs devraient compenser en majeure partie^{13,14}.

Tableau 3-1 Coût des trois volets d'immigration en vertu du système EE (millions de \$)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Traitement	78	96	116	125	136	550
Services avant l'arrivée	10	13	16	17	19	76
Services d'établissement	22	27	34	39	45	165
Total brut	110	136	166	181	199	792
Frais perçus	-103	-122	-159	-169	-189	-743
Total net	7	13	6	11	10	48

Note: Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics. Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire (revenus inférieurs ou dépenses supérieures); les chiffres négatifs l'augmentent (revenus supérieurs ou dépenses inférieures). Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Annexe A: Équivalents temps plein nécessaires au traitement

Au tableau A-1, on estime combien d'ETP sont nécessaires pour atteindre la cible de traitement fixée par le gouvernement, qui veut que 80 % des demandes soient traitées dans les six mois.

Pour toutes les années visées par cette estimation, le nombre d'ETP nécessaires au respect de la norme de traitement est inférieur au nombre estimé d'ETP employés en 2021-2022. Or, cette année-là, non seulement on a traité plus de demandes qu'on devrait avoir à le faire chacune des cinq années subséquentes, mais on a surpassé la cible fixée pour le délai de traitement. Ces deux facteurs sont attribuables au fait que, en 2021-2022, IRCC s'est attaqué à l'arriéré de demandes qui s'était accumulé pendant la première partie de la pandémie de COVID-19. C'est aussi pourquoi le nombre d'ETP en 2021-2022 est supérieur au nombre nécessaire, les années subséquentes, pour atteindre la cible de traitement.

Si IRCC maintient le même niveau de personnel de traitement qu'il avait en 2021-2022, il est probable que plus de 80 % des demandes pourront être traitées dans les six mois. De fait, IRCC a signalé que, pendant les 12 mois précédant la date où il a fourni ses données au DPB, soit à la fin de 2022, 85 % des demandes avaient été traitées dans le délai de six mois.

IRCC n'attribue pas les volets individuels d'EE à des employés particuliers. Le nombre d'ETP est donc présenté pour l'ensemble du système EE.

Tableau A-1

ETP nécessaires à l'atteinte de la cible relative au délai de traitement

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
ETP nécessaires à l'atteinte de la cible	343	408	484	510	544
Excédent par rapport à la cible*	224	159	83	57	23
Excédent par rapport à la cible (%)	65 %	39 %	17 %	11 %	4 %

Note: * C'est-à-dire (ETP en 2021-2022) – (ETP nécessaires à l'atteinte de la cible).
En 2021-2022, selon IRCC, 567 ETP ont traité les demandes en vertu des trois volets d'EE.

Annexe B: Coût par volet

Les tableaux ci-dessous montrent le coût relatif des trois volets d'EE au Canada (Québec non compris). Le PTQ est le volet le plus important quant au nombre. Dans la CEC et le PTMS, le coût est beaucoup plus élevé pour les services d'établissement que pour les services avant l'arrivée; la différence proportionnelle entre ces deux coûts est plus faible dans le PTQ.

Tableau B-1

Coût – Programme des travailleurs qualifiés (fédéral; millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Traitement	47	61	74	79	86	347
Services avant l'arrivée	10	13	16	17	19	75
Services d'établissement	15	21	27	32	37	132
Total brut	72	96	117	128	142	555
Frais perçus	-59	-75	-96	-103	-114	-447
Total net	13	21	20	26	27	108

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau B-2

Coût – Catégorie de l'expérience canadienne (millions de \$)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Traitement	31	33	41	44	48	196
Services avant l'arrivée	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4
Services d'établissement	6	5	6	6	7	30
Total brut	37	38	47	50	54	226
Frais perçus	-44	-46	-61	-64	-72	-286
Total net	-7	-8	-14	-14	-17	-60

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau B-3 Coût – Programme des travailleurs de métiers spécialisés
(fédéral; en millions de \$)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Traitement	1	1	2	2	2	8
Services avant l'arrivée	S*	S	S	S	S	S
Services d'établissement	0,4	0,4	1	1	1	3
Total brut	1	2	2	3	3	11
Frais perçus	-1	-2	-2	-2	-3	-10
Total net	0,2	0,1	S	S	0,1	0,5

Note: * Le symbole « S » représente un montant cumulatif inférieur à 50 000 \$.
Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total
indiqué.

Annexe C : Coût par résident permanent

Les tableaux ci-dessous montrent le coût et le revenu par RP accepté, en moyenne et pour chacun des trois volets d'EE.

Le coût du traitement des demandes refusées ou retirées, de même que le revenu tiré des frais payés par les demandeurs finalement rejetés, sont tous deux inclus dans les totaux.

Comme les services d'établissement sont le seul élément dont l'impact financier se produit après l'arrivée, le coût total après l'arrivée est plus faible que le coût (et le revenu) avant l'arrivée. Le DPB s'est servi du nombre de RP acceptés comme dénominateur pour calculer le coût et le revenu par personne. Cependant, comme il y a un intervalle entre le moment où le RP est accepté et celui où il arrive au Canada, certains RP arrivent l'année après celle de leur acceptation. Étant donné ce facteur, et parce que le coût total des services d'établissement est lié au nombre de RP admis les années précédentes, le coût par personne de ces services, tel qu'il est présenté ci-dessous, varie davantage d'une année à l'autre que celui des autres éléments. Pour chaque année, il faut donc interpréter le coût par personne des services d'établissement comme une mesure du coût des services d'établissement pour les personnes arrivées au cours des cinq années précédentes, divisé par le nombre de personnes acceptées par le Canada cette année-là.

Tous les RP n'utilisent pas les services avant l'arrivée ou les services d'établissement. Ceux reçus au titre du PTQ et du PTMS présentent un coût moyen par personne peu élevé pour les services avant l'arrivée, puisqu'ils sont très peu nombreux à les utiliser. Dans le cas des immigrants de la CEC, le coût par personne des services avant l'arrivée est faible, tout comme – relativement aux autres volets – le coût par personne des services d'établissement. Il en résulte que, dans cette catégorie, le revenu moyen perçu grâce aux frais l'emporte sur le coût moyen.

Il y a eu beaucoup plus d'admissions en vertu de l'EE en 2021-2022 que les autres années, et la grande majorité de ces nouveaux immigrants relevaient de la CEC. Au fil du temps, ces RP de la CEC admis en 2021-2022 utiliseront de moins en moins les services d'établissement. Pour ce volet, c'est l'un des facteurs de la diminution du coût par personne des services d'établissement les quatre premières années de l'estimation.

Les trois volets présentent des taux d'admission différents, et l'on observe dans l'estimation une variation importante entre la première et la deuxième année (puis une stabilisation) de la proportion relative de l'ensemble des demandeurs concernant l'EE que chaque volet représente. Les frais sont presque constants jusqu'à ce qu'ils commencent à afficher une hausse annuelle en 2024-2025 (sauf ceux des données biométriques). En raison de ces facteurs, on projette une baisse du revenu par personne issu des frais perçus en 2023-2024, suivie d'une hausse notable en 2024-2025.

Tableau C-1 Coût par résident permanent (en dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027
Traitement	991	1 018	1 040	1 061	1 083
Services avant l'arrivée	129	142	144	147	150
Services d'établissement	274	284	302	331	356
Total brut	1 394	1 444	1 486	1 539	1 589
Frais perçus	-1 307	-1 302	-1 430	-1 441	-1 507
Total net	87	143	57	98	82

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau C-2 Coût par résident permanent – Programme des travailleurs qualifiés (fédéral; en dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027
Traitement	991	1 018	1 040	1 061	1 083
Services avant l'arrivée	215	221	226	230	235
Services d'établissement	320	350	384	430	466
Total brut	1 526	1 589	1 651	1 722	1 784
Frais perçus	-1 241	-1 243	-1 364	-1 375	-1 438
Total net	285	346	286	346	345

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau C-3 Coût par résident permanent – Catégorie de l'expérience canadienne (en dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027
Traitement	991	1 018	1 040	1 061	1 083
Services avant l'arrivée	2,2	2,3	2,4	2,4	2,5
Services d'établissement	196	159	151	149	154
Total brut	1 189	1 180	1 194	1 213	1 239
Frais perçus	-1 409	-1 412	-1 550	-1 562	-1 634
Total net	-220	-232	-356	-349	-395

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau C-4

Coût par résident permanent – Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral; en dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027
Traitement	991	1 018	1 040	1 061	1 083
Services avant l'arrivée	6	6	6	7	7
Services d'établissement	554	319	339	360	431
Total brut	1 550	1 344	1 386	1 428	1 521
Frais perçus	-1 265	-1 268	-1 390	-1 401	-1 465
Total net	285	75	-5	26	56

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Annexe D : Sources des données

Variable(s)	Source(s)
Diverses données sur l'immigration	Données publiques d'IRCC et demande d'information IR0657 du DPB à IRCC
Projections de l'immigration au Canada (Québec non compris)	Plans des niveaux d'immigration annuels du gouvernement fédéral
Données et projections sur l'indice des prix à la consommation	Projections du DPB et données mensuelles de Statistique Canada

Notes

1. Ce financement est versé par l'entremise de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.
<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/federaux-provinciaux/quebec/accord-canada-quebec-relatif-immigration-admission-temporaire-aubains.html>.
2. Un tirage a habituellement lieu toutes les deux semaines, mais ce n'est pas toujours le cas. Le nombre de demandes puisées dans le bassin et la note minimale qu'elles doivent avoir varient d'un tirage à l'autre.
3. Voir les détails à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2023-2025.html>. Dans ce plan, les trois volets d'EE sont regroupés sous la catégorie « Travailleurs hautement qualifiés (fédéral) »; une ventilation détaillée n'est pas fournie.
4. Comme un intervalle s'écoule entre le moment où le RP est accepté et celui où il arrive au Canada, le nombre de RP acceptés chaque année n'est pas égal à celui des RP admis.
5. Les nombres présentés pour chaque exercice combinent les projections du DPB et les plans d'immigration du gouvernement.
6. La cible est considérée comme atteinte pourvu que 80 % des demandes soient traitées dans les six mois. Le temps moyen de traitement du reste des demandes – les 20 % – pourrait changer au cours des prochaines années, en fonction de facteurs tels que le financement accordé au traitement des demandes par le gouvernement et les fluctuations du nombre de demandeurs. Si le délai moyen de traitement de ces 20 % des demandes change, la cible sera tout de même atteinte, mais il y aura un impact sur le coût du traitement.
7. IRCC a signalé qu'une hausse des demandes en vertu de l'EE n'aurait guère d'impact sur les coûts fixes (p. ex. la TI et la tenue du bassin de demandes). Comme ces coûts fixes n'ont pas été communiqués séparément du coût global du système EE, ils ne sont pas calculés séparément.
8. Le salaire des employés concernés d'IRCC pourrait changer, potentiellement suivant le taux d'inflation, s'il y a une modification des conventions collectives.
9. Le délai de traitement d'un dossier peut dépendre du nombre de personnes incluses dans la demande. En 2021, on a constaté que, en moyenne, un nombre réduit de personnes étaient incluses dans les demandes, par comparaison aux années précédentes. On ignore si cette situation continuera. S'il devait y avoir une évolution durable de la composition des demandes, le délai de traitement moyen pourrait changer, mais le DPB ne peut pas faire de prédiction à cet égard.
10. Voir à l'annexe A le nombre d'ETP qui seront nécessaires chaque année, selon l'estimation.

11. <https://www.pbo-dpb.ca/fr/information-requests--demandes-information/IR0657>.

12. Par exemple, le DPB a fait le calcul suivant pour la cohorte attendue en 2022-2023 :

(nombre de personnes admises en 2022-2023 * taux d'utilisation des services d'établissement chez les personnes arrivées moins d'un an auparavant * coût de l'utilisation des services par personne chez les personnes arrivées moins d'un an auparavant)

Le même calcul a été fait pour chacune des cohortes arrivées au cours des cinq années précédentes et toujours admissibles aux services en 2022-2023. C'est la somme du coût de toutes ces cohortes qui est le coût total des services d'établissement en 2022-2023.

13. Voir à l'annexe B la ventilation par volet individuel.

14. Voir à l'annexe C le coût par RP accepté au Canada (Québec non compris).